

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	2
Procurations :	6
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-six septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jacky MAILLE, Jean-Louis COSTE, Michel SOULIE, Christine LATAPIE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Stanislas LIPINSKI, Valérie ABADIE-ROQUES, Franck TOURNERET, Rachida EL HAOUARI, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Jean-Marc LACOMBE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Mathieu GINESTET, Amar GUENDOUZI.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Dominique BEC (pouvoir à Françoise VITIELLO), Ludvine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Virginie NAYROLLES (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONTJAUX).

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT, Christian GIRAUD (arrivé à 19h19).

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/90-2022

**Décision modificative 2022 N°2
Budget Principal**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 19 septembre 2022 (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 4).

ENTENDU que le projet de décision modificative concerne les ajustements des crédits de fonctionnement et d'investissement notamment :

- la hausse des budgets consacrés aux dépenses d'électricité, de chauffage et de carburant compte tenu de l'augmentation du coût des énergies,
- le réajustement des dépenses d'entretien,
- l'augmentation de la masse salariale en raison des mesures gouvernementales,
- la constitution d'une provision pour risque,
- le réajustement des recettes par rapport aux notifications reçues,

- un ajustement du virement vers la section d'investissement compensée par la hausse du FCTVA perçu, recette réelle d'investissement.

CONSIDERANT que les modifications introduites par cette décision peuvent se résumer ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Objet	Voté BP + BS	Proposition DM2	Total après DM
011	60612	Energie - Electricité	392 400	136 130	528 530
011	60613	Chauffage urbain	231 706	170 610	402 316
011	60618	Bois centre social	0	10 000	10 000
011	60621	Combustibles : divers gaz et fioul véhicules	21 000	24 000	45 000
011	606312	Petites fournitures - service mécanique	110 500	8 500	119 000
011	611	Contrats de prestations des services petite enfance	835 000	40 000	875 000
011	61521	Terrains - entretien stades	0	23 000	23 000
011	615221	Bâtiments publics - sinistres toiture école de la 2ème chance et maison des associations	20 000	13 220	33 220
011	615231	Voiries - Entretien voirie	32 000	30 000	62 000
011	61551	Matériel roulant	33 000	2 000	35 000
011	6184	Versements à des organismes de formation - Apprentis	30 000	26 000	56 000
012	64111	Rémunération principale - valeur du point	3 238 300	14 000	3 252 300
023	023	Virement à la section d'investissement	624 673	-125 000	499 673
65	6531	Indemnités	142 000	3 000	145 000
65	657362	CCAS	249 000	5 835	254 835
65	657363	Subventions d'équilibre budgets Baleine et Restauration	1 043 450	43 500	1 086 950
65	65738	Subvention 2021 CAF non versée	150 000	-150 000	0
65	6574	Subventions de fonctionnement aux écoles privées	733 400	15 000	748 400
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	2 000	2 000

291 795

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Objet	Voté BP + BS	Proposition DM2	Total après DM
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	110 000	-50 000	60 000
013	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 700	14 800	16 500
70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000	2 000	5 000
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	11 000	4 000	15 000
70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	113 800	21 200	135 000
70	70841	Subvention versée au C.C.A.S.	181 700	5 835	187 535
73	73111	Impôts directs locaux	6 232 000	83 000	6 315 000
73	7343	Taxes sur les pylônes électriques	7 000	1 000	8 000
74	7411	Dotations forfaitaire	180 000	-78 120	101 880
74	74123	Dotations de solidarité urbaine	135 000	9 380	144 380
74	744	FCTVA	10 000	4 100	14 100
74	74718	Renouvellement contrats PEC et remboursement formation apprentis	140 300	35 500	175 800
74	7478	Subventions CAF participation aux frais du centre social	1 040 200	66 300	1 106 500
74	74834	Etat - Compensation des exonérations des taxes foncières	1 040 000	29 700	1 069 700
74	7488	Accompagnement abaissement de l'âge à l'école	5 000	69 900	74 900
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	50 000	50 000
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	0	4 200	4 200
77	7788	Produits exceptionnels divers - remboursements assurances des sinistres	20 000	19 000	39 000

291 795

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Objet	Voté BP + BS	Proposition DM2	Total après DM
23	2313	Constructions	2 415 413	140 750	2 556 163

140 750

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Article	Objet	Voté BP + BS	Proposition DM2	Total après DM
021	021	Virement de la section de fonctionnement	624 673	-125 000	499 673
10	10222	FCTVA	500 000	125 000	625 000
13	1321	Etat et établissements nationaux	127 703	430 500	558 203
13	1322	Régions	94 814	24 000	118 814
13	1323	Départements	336 000	-53 750	282 250
13	1328	Autres	905 320	-275 000	630 320
13	1342	Amendes de police	25 000	15 000	40 000

140 750

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (26 pour ; 0 contre ; 5 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL) :

- approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2022, telle que décrite ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 OCT. 2022

Et de la publication le : 03 OCT. 2022